



Féchy, le 4 septembre 2015

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2015 CONCERNANT L'ARRETE
D'IMPOSITION 2016

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD, président, Mme Sylvie MORET, MM. Jonathan ZOSSO, Laurent BESSO, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, membres, M. Tobias MEYER, suppléant et M. Raphaël MOGNETTI, rapporteur, s'est réunie le lundi 31 août 2015 afin d'étudier le préavis municipal N° 4/2015. Mme Carole BETTEMS, Syndique et M. Marc MORANDI, Municipal, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission.

Celle-ci a pris connaissance avec intérêt du nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2016, inchangé par rapport à celui actuellement en vigueur. Se fondant sur le budget établi pour l'exercice 2014 qui prévoyait un exercice déficitaire et sur le résultat équilibré qui en a découlé du fait de recettes extraordinaires, la Commission approuve le statu quo, même si les détails de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière cantonale restent mal définis à ce jour .

Dès lors, la Commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis N° 4/2015 concernant l'arrêté d'imposition 2016, reconduisant l'impôt communal à 64 % de l'impôt cantonal de base et ainsi d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel que présenté.

.....
Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président

Les Membres